

ces renseignements? Qu'est-ce qui nous prouve qu'il n'a pas l'intention de s'en servir pour compromettre l'un ou l'autre des membres de la Chambre?

Je crois que ce qui nous le prouve, c'est ce que reconnaissait l'honorable chef du Nouveau parti démocratique tantôt: l'honnêteté de l'honorable premier ministre, et le fait qu'il a engagé sa parole d'honneur.

Que voulez-vous lui demander de plus? Je présume que l'honorable chef du Nouveau parti démocratique ne veut pas demander au premier ministre de venir se mettre à genoux au milieu de la Chambre pour demander pardon d'avoir fait ce qu'il appelle, lui, un aveu. Je ne peux pas imaginer qu'il puisse lui demander cela!

D'ailleurs, cet amendement sur lequel nous allons voter, je le trouve jusqu'à un certain point machiavélique. Il vient d'un côté de la Chambre où, pendant deux ou trois ans, on a reproché au gouvernement de camoufler des scandales, d'être jusqu'à un certain point complice de toutes sortes de turpitudes, d'encourager toutes sortes de crimes. Et on reproche maintenant au très honorable premier ministre d'aller là où on a trouvé ces renseignements, à la Gendarmerie royale—on ne peut pas les trouver ailleurs—pour savoir s'il y a quelque chose à reprocher à l'un ou l'autre des membres de la députation. Il me semble qu'il a été courageux, étant donné que—et ceux qui sont ici le savent—il a exigé la démission de certains de ses collaborateurs les plus immédiats, à la suite de ces renseignements qu'il a reçus. Donc, il a eu le courage de ses convictions, et on devrait rendre témoignage à son courage et à sa droiture. (*Applaudissements*).

D'ailleurs, monsieur le président, je crois qu'il y a une autre chose qui nous scandalise, c'est le fait de voir de savants avocats se prêter à ce jeu. J'ai infiniment de respect pour le Barreau, même si quelquefois je remercie le bon Dieu de n'avoir pas fait un avocat de moi. Je vois beaucoup d'avocats qui se permettent une chose qui me semble absolument contre l'éthique professionnelle: ils se permettent de traîner ici toutes les dépositions d'une commission royale d'enquête, de les évaluer, de les soupeser, de les interpréter à leur façon, dans le sens bien évident, dans certains cas, de leurs intérêts électoraux partisans. Il m'a toujours semblé, à moi qui suis du commun des mortels, que c'était contraire à la décence la plus élémentaire de se permettre ces choses et que nous devrions ici, à la Chambre, donner le temps au juge qui est en train d'entendre tous les témoignages de compléter sa preuve et de faire rapport, avant de nous en mêler. (*Applaudissements*).

[M. Mongrain.]

Il y a autre chose, monsieur le président, qui m'étonne dans tout cela; mais je voudrais tout simplement mentionner que tout ce qui arrive là c'est la conclusion d'un état d'esprit malheureux, qui, tout le monde l'a dit, est en train de discréditer le Parlement par l'opinion publique. Je crois qu'il y a une ou deux personnes ici, pour qui j'ai infiniment de respect, et qui devraient se servir de leur autorité pour dire que cela a assez duré.

Nous sommes en train de faire une espèce de roulette russe électorale qui agira contre les chefs des principaux partis de la Chambre, si on n'arrête pas cela au plus tôt. On est en train de permettre une espèce de masochisme parlementaire qui scandalise l'opinion publique et qui n'a pour autre résultat que de faire disparaître, dans l'opinion de la jeunesse qui monte, le respect de l'institution parlementaire que nous essayons de réhabiliter et de promouvoir en toutes circonstances.

A mon avis, les deux vieux partis devraient faire une trêve de ces luttes trop violentes, de ces luttes trop partisanses. Je crois qu'on devrait plutôt discuter sur la valeur des prochaines lois, sur les meilleurs moyens d'assurer le bien public; et comme bien d'autres orateurs qui m'ont précédé, je crois que les chefs des deux vieux partis devraient s'y employer, en particulier le chef de l'opposition, puisqu'en somme, c'est lui qui fait cette opposition ou qui la permet. Il a dit que c'était son rôle. Je sais que c'est son rôle, mais il doit faire une opposition fondée sur la discussion de projets de loi favorables au bien de la nation; non pas une opposition entraînant des discussions de campagnes de diffamation ou incitée par des obsessions qui veulent que, tous les jours, on nous amène ici des choses nauséabondes, on joue avec de la putréfaction, au grand dégoût de toute la population canadienne.

Monsieur le président, je voterai contre la motion ce soir, parce que je ne veux pas être complice de cette perte de temps et de tous ces scandales, de toute cette atmosphère nauséabonde qu'on a voulu laisser subsister dans cette enceinte, depuis trop longtemps.

Je veux reprendre mon siège après avoir lancé cet appel, parce qu'encore une fois, j'ai du respect pour le chef de l'opposition. Je lui demande de faire cesser, au plus tôt, cette campagne de diffamation. (*Applaudissements*)

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. La parole est au député de Cap-Breton-Sud.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, dans ses observations, le député a dit qu'il ne voulait pas prendre part à ces délibérations révoltantes. Je signalerai...